

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Fougamou : il viole une mamie de 75 ans au village Mboukou



Photo: Felicien Ndong

Christian Ogombano attend son jugement en détention.

F.N
Fougamou/Gabon

CH R I S T I A N Ogombano, un Gabonais de 41 ans, mécanicien de profession, vient d'être écroué à la prison centrale de Mouila. Il se serait rendu auteur d'un viol à l'encontre de M. B., une vieille femme de 75 ans, au village Mboukou situé à 35 km de Mouila, le chef-lieu de la province de la Ngounié. Il répondra devant la justice pour des faits de présomption de viol, conformément à l'article 256 du Code pénal gabonais.


Selon une source proche de l'enquête, les faits remontent à courant septembre. Cette nuit-là, une pluie s'abat sur le hameau, pendant que Christian Ogombano est en train de prendre un pot avec des amis. À l'issue de sa petite virée, il nourrit la sordide idée d'entrer dans une maison par effraction. Aussi, il parvient à défoncer la fenêtre de l'habitation de M. B. et à s'y introduire. Mais la lumière de la torche de l'intrus attire aussitôt l'attention de la propriétaire des lieux. La septuagénaire exige alors à l'inconnu de décliner son identité. Sauf que, contre toute attente, le visiteur éteint plutôt la lumière et s'allonge sur le lit de la dame. Puis, l'immobilise et abuse sexuellement d'elle. Dehors, il pleut des cordes au point que personne n'entend les cris de M. B. Une situation qui permet d'ailleurs au violeur présumé de quitter les lieux sans être inquiété.

Cependant, ce que Christian Ogombano ignore, c'est que la vieille est en possession de certains indices à charge. Aussi, le voisinage est-il mis au courant et une plainte est

immédiatement déposée à la brigade de gendarmerie de Fougamou. L'enquête diligentée par les Officiers de police judiciaire (OPJ) permet d'identifier et de neutraliser le mis en cause toujours ivre.

À la lumière des faits, il ressort que le présumé bourreau de la septuagénaire est un récidiviste, qui aurait déjà fait la prison à Libreville pour des infractions similaires. Il a été présenté

devant le parquet de la République, qui l'a placé en détention préventive à la maison d'arrêt du chef-lieu de Mouila. Où il attend sa comparution devant un tribunal.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n°126/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Bien/2021 du 20 septembre 2021 pour la fourniture et l'installation, en lots indépendants, de divers équipements destinés au nouvel immeuble de la Direction Nationale pour la Centrafrique à Bangui

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, d'acquérir divers équipements pour l'aménagement du nouvel immeuble de sa Direction Nationale à Bangui. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le présent appel d'offres est subdivisé en quatre lots indépendants ainsi qu'il suit :

- lot 1 « éclairage - lampes » ;
- lot 2 « électroménager – appareil électrique » ;
- lot 3 « tapis – objets - rideaux » ;
- lot 4 « linge de maison et vaisselle ».

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable **de cent mille (100 000) francs CFA par lot ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire **d'un million (1 000 000) FCFA**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 21 octobre 2021 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **deux phases**. Les plis administratifs et techniques seront ouverts, le **jeudi 21 octobre 2021 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture ne seront pas publiques en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie COVID-19.

Yaoundé, le
Le Président de la Commission,

Rectificatif

DANS l'article paru à la rubrique Faits divers, intitulé "Il meurt en garde à vue", nous avons malencontreusement écrit que "le sergent Aldrin Limamou Tchioba avait été interpellé à son domicile (...) à la suite d'une plainte de la grand-mère de l'agent de la sécurité pénitentiaire, accusant ce dernier d'avoir volé chez elle". Il fallait plutôt lire : "(...) à la suite de la plainte d'une locataire de la grand-mère de Limamou Tchioba, qui l'accusait d'avoir volé chez elle". Toutes nos excuses.